

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messengerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 26 février 2009**

Convocations adressées le 20 février 2009.

L'an deux mille neuf, le vingt six février à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline,

Absents excusés : Messieurs SEIGNEURET André, Monsieur DESCHAMPS Pascal.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance :Mme HERMAN Christine

Vote des subventions

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi :

Au préalable, Monsieur LAMELET Alain est sorti de séance.

Amicale des sapeurs pompiers :	82 €
Association des Anciens Combattants :	82 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	82 €
Union sportive de Montigny le Chartif :	82 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	140 €
ADMR de Thiron-Gardais :	82 €
Coopérative scolaire :	785 €
Association sportive du Collège :	140 €
Course cycliste « Le Tour du Combray » :	43 €
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne :	82

Après le vote, l'élu rejoint la séance.

Attribution des lots dans le cadre du marché de réhabilitation de la salle polyvalente,

Suite à l'appel d'offres en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement dans la salle polyvalente, Monsieur Le Maire présente les offres reçues :

Objet du marché : réhabilitation de la salle polyvalente, chauffage, isolation, changement des huisseries, électricité, création sanitaire, peinture, maçonnerie montant des travaux tous corps d'état : 150 000 €HT.

Allotissement :

Lot 1 : pompe à chaleur air-air –ventilation double-flux

Lot 2 : Cloisons-isolation-doublage-faux-plafonds-menuiseries intérieures et menuiseries extérieures-volets

Lot 3 : Menuiserie Aluminium - volets roulants

Lot 4 : Electricité- plomberie avec création toilette standard et toilette handicapés

Lot 5 : Maçonnerie avec création toilette, création d'une porte dans fenêtre existante, coulage d'une dalle partie bar et toilette, fourniture et pose de carrelage dans salle, bar et toilettes.

Lot 6 : peinture

Vu les choix de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de voter à main levée et accepte à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis suivants :

Lot 1 : pompe à chaleur air-air –ventilation double-flux :

Entreprise SETIB, montant des travaux : 52 273.73 €HT.

Lot 2 : Cloisons-isolation-doublage-faux-plafonds-menuiseries intérieures et menuiseries extérieures-volets :

Entreprise Herman, montant des travaux : 26 913.77 €HT.

Lot 3 : Menuiserie Aluminium - volets roulants,

Entreprise PIZETTE, montant des travaux : 22 605 €HT.

Lot 4 : Electricité- plomberie avec création toilette standard et toilette handicapés :

Entreprise SETIB, montant des travaux : 17 057.15 €HT.

Lot 5 : maçonnerie :

Amaro, montant des travaux : 14 316,57 €HT.

Lot 6 : peinture :

Jauneau, montant des travaux : 4 307 €HT.

Mme HERMAN Christine est sortie de séance.

Il a lieu de solliciter un bureau de contrôle et de vérification, seul le bureau d'étude SOCOTEC a répondu à cette demande de mission de contrôle technique pour un montant de 2 325 €HT.

Le Maire est autorisé à signer l'offre de SOCOTEC, agence de Chartres.

Avenant N°1 au lot N°2 concernant la réalisation d'une cloison en placoplâtre entre les sanitaires et la salle vu l'état du mur existant, il a lieu d'accomplir un avenant sur le lot N°2 d'un montant de 1328 €HT. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une aide du Conseil régional dans le cadre du contrat Régional du Pays Perche au taux de 20 % soit 29 304.70 € sur une dépense subventionnable plafonnée au maximum à 150 000 €

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départemental FDAIC	:	29 304.70 €
Subvention Région :		29 304.70 €
Emprunt :		70 000 €
Autofinancement :		<u>46 632.73€</u>
TOTAL (montant des travaux TTC)		175 242.13€

Contrat de prestations service informatique

Arrivé au terme du contrat de 3 ans au premier janvier 2009, la société SEGILOG propose de maintenir ses services pour la cession de droit d'utilisation des logiciels et la prestation d'assistance et maintenance sur site.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement du contrat pour une durée de 2 ans avec le prestataire SEGILOG et mandate Monsieur Le Maire pour le signer.

Acquisitions des parcelles ZM 25 et 26 comprises dans le périmètre de protection du captage

Monsieur Le Maire fait part de la proposition des conjoints BAZOGE de céder à la commune au prix de 13 822,22 € les parcelles ZM 25 et ZM 26, les frais de Notaire sont évalués à 930 € soit un coût total de 14 752 €

Après en avoir délibéré, vu l'emplacement de cette parcelle située sur le périmètre de protection du captage autour du Forage F2 « le Boulay » ,

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à signer le compromis de vente, l'acte de vente auprès de Maître DELOUBES et J-L. HALLOUIN, notaire à Illiers-Combray ainsi que la prise en charge des frais de notaire et autres pièces s'y rapportant.
- A Solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Général

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil Général :	4 425.60
- Agence de l'eau Loire-Bretagne :	7 376
- Autofinancement :	<u>2 950.40</u>
TOTAL :	14 752

Le financement de cette dépense sera prévu au budget primitif du budget de la distribution de l'eau potable.

Présentation de devis

- Au bâtiment technique, il a lieu de réaliser une dalle et de l'isolation en sous toiture pour fermer et aménager un box dans ce bâtiment à l'usage du centre des sapeurs pompiers afin de solliciter un loyer auprès du SDIS.

Les travaux sont évalués à 5 320,89 €HT soit 7 559,78 €TTC.

Le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer les devis et à engager des travaux.

Vu les travaux engagés, il a lieu de solliciter une participation de 276 €mois auprès du SDIS d'Eure-et-Loir pour la mise à disposition du bâtiment de 98m²88 et cette participation suivra l'indice de référence des loyers .

Il est proposé de créer au bâtiment technique un garage pour le car scolaire, le montant des travaux serait évalué à 15 000 €HT, le Conseil Municipal charge et autorise Le Maire à solliciter des devis pour ces travaux.

- Le devis pour l'acquisition de six panneaux de circulation pour limiter les tonnages à 3,5 t sur des voies communales et pour la signalisation rue du Purgatoire.

Par souci d'équité entre les différents hameaux, les élus ne retiennent pas la proposition de Monsieur Le Maire d'implanter à l'Estre des Champs un panneau pour limiter la vitesse de circulation sur cette route départementale.

- Dans le cadre des travaux d'aménagement du commerce, et vu les dépenses engagées par rapport aux prévisions, il est possible de financer en partie la pose de deux volets barres et écharpes d'un montant global de 1 128,76 €HT, les élus à l'unanimité retiennent cette proposition.

-Suite à l'arrêté préfectoral n°2008-0839 déclarant d'utilité publique le périmètre de protection du forage au lieu-dit « Le Boulay », il a lieu d'engager des travaux de mise en conformité selon les articles 11 et 12 du dit arrêté.

Vu les travaux en cours sur le château d'eau, il est proposé de réaliser rapidement les travaux de sécurité de l'installation de production, de traitement et de distribution de l'eau, soit une part des travaux évaluée à 7 140 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux préconisés dans le cadre de la DUP, autorise le Maire à lancer la consultation pour ces travaux et à signer le devis. Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une subvention au taux de 50 % et du Conseil Général une subvention au taux de 30 % dans le cadre de la protection des ressources, le plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil Général :	2 142
- Agence de l'eau :	3 570
- Autofinancement :	<u>1 428</u>
TOTAL :	7140 €

-Avenant N°1 au lot N°2 pour une mise en place d'une armoire de commande globale dans le réservoir Le Boulay en remplacement de plusieurs armoires.

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le remplacement des trois armoires électriques par une seule armoire électrique, il a lieu de réaliser un avenant sur le lot N° 2 « Machines élévatoires » de l'entreprise Jousse d'un montant de 2 980 € HT, le montant global du marché est modifié soit 62 625 €HT.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

M. le Maire rapporte que la pression sur le réseau d'eau distribuée par Combres est trop importante, aussi un devis pour un réducteur de pression a été sollicité, le montant s'élève à 4 400 €HT, les élus chargent le Maire à solliciter d'autres devis avant de s'engager dans ces travaux.

Il est présenté un contrat d'astreinte pour le réseau d'eau sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal ne retient pas cette offre.

Questions diverses

La Commune de Frazé élabore un plan local d'urbanisme et propose à la commune de Montigny-le-Chartif d'être associée à ce projet, étant donné que la carte communale a été réalisée récemment, la commune ne peut se joindre à ce projet.

Financement des travaux sur les lots 2 « machines élévatoires » et 3 « travaux d'étanchéité ». s'élevant à 206 484 €TTC

Il a lieu de financer en partie ces travaux par un prêt de 110 000 €, le Conseil charge et autorise le Maire à consulter des organismes bancaires pour ce financement, et à signer la proposition la mieux-disante.

Suite aux travaux, il est nécessaire d'installer une ligne téléphonique sur chaque réservoir d'eau afin d'y assurer une surveillance électronique.

Dans le cadre du plan de relance et du dispositif de versement anticipé du FCTVA 2008, la commune décide d'adhérer à ce dispositif de versement anticipé du FCTVA vu la valeur de référence de 199 280 €sur les quatre dernières années.

L'avancement de l'étude préalable d'aménagement du bourg est présenté.

Tour de table :

M. Bouillon J. Philippe souhaite un aménagement du Gué du fait que la passerelle du Moulin Ronce est interdite aux véhicules de plus de 3,5 T.

La séance est levée à 23 heures 20 et les membres présents ont signé.

Le secrétaire

Les Membres

Le Maire